

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 6 avril 2023**

**Objet : Actualisation du plan de financement relatif au déploiement FttH jalon 2 sur le département de la Creuse – révision du principe général du protocole d'accord financier pour le 100% FttH Creuse 2024 (cf délibération n°778 du 24 mars 2021)**

**L'an deux mille vingt-trois, le six avril à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit mars 2023, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.**

*En exercice : 54 – 164 voix*

*Présents : 37 (dont 10 procurations) - 94 voix*

*Votants : 37 Pour soit 94 voix*

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP – PRESENTIEL  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Alain GRASS – (procuration donnée à Mr Ferrand) – 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP - PRESENTIEL  
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO  
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO  
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix  
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO  
Mr Francis COMBY – 1 voix - VISIO  
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO  
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix - VISIO  
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – PRESENTIEL  
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO  
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO  
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL  
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix  
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – PRESENTIEL  
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix  
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO  
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO  
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix  
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr JJ.Caffy) – 1 voix - VISIO  
Mr Guy MONTEY – 1 voix – VISIO  
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix - VISIO  
Mr Thierry MUZETTE – (procuration donnée à Mr Le Gouffe) – 1 voix  
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix – VISIO  
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix  
Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix - VISIO  
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO  
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO  
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Hte-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président CC Portes Creuse Marche  
Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive  
Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président CC Noblat  
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Adjointe au Maire de Limoges  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Conseiller communautaire CC ELAN  
Président CD87  
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret  
Président de la CC Briançonnais  
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges  
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche  
Vice-Président CC Briançonnais Haute-Vienne  
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne  
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière  
Délégué communautaire Syndicat de la Diège  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente du Département de la Creuse  
Conseiller communautaire CC Pays Dunois  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin  
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1<sup>er</sup> VP  
Mr Pierre ALLARD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-François LABBATE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Président de la CC POL  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Président de la CC POL  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Tulle Agglo  
Conseiller Départemental Creuse  
Président CC Pays Sostranien  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne  
Président CC Bénévent Grand Bourg  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux  
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Conformément au **protocole d'accord financier** actualisé FttH jalon 2 sur le département de la Creuse voté dans la délibération n° 778 du 24 mars 2021, il est précisé que les charges des emprunts portés par DORSAL pour financer la part EPCI/Département pendant la période 2022/2026, le temps des travaux de déploiement et le temps que les redevances versées par la SPL NATHD soient suffisantes, sont financées selon 2 modalités :

- par une convention de fond de concours sur la partie « capital »
- par une contribution additionnelle à la contribution statutaire sur la partie « intérêts »

Il est, par ailleurs, indiqué que les montants sollicités seront révisés en octobre de l'année n-1 pour l'année n au vu du dernier plan d'affaire de la SPL NATHD et au vu de la mobilisation ou non des emprunts contractés.

Ce dispositif n'a pas été activé sur l'année 2022. En revanche, et à titre d'information, au regard de l'équilibre projeté sur le budget annexe de la Creuse sur les prochaines années, il a été décidé et voté dans le budget 2023 du syndicat la mise en œuvre de ce protocole financier à partir de l'année 2023 et jusqu'en 2026.

Rappel du protocole :

- L'enveloppe financière moyenne des charges des emprunts sur la période 2022/2026 a été estimée au total à 3M€,
- Elle se répartit comme suit :
  - o 81,5M€ pour le Département de la Creuse et 1,5M€ pour les EPCI Creusois,
  - o 1,020M€ au titre du « capital » (investissement), 204K€ par an et 480K€ au titre des « intérêts » (fonctionnement), 96K€ par an
  - o la part EPCI est ensuite répartie selon le nombre de prises à déployer par territoire

Au regard de cette mise en application du protocole d'accord financier, le Département a proposé d'intégrer la part « intérêts » dans la convention de fonds de concours en vigueur, pour la porter à un montant total maximum de **1,5M€** (1,020M€ inscrits à la convention initiale) et de transformer l'objet de sa participation en un « financement au déploiement du réseau FttH sur le jalon 2 » (« remboursement des annuités d'emprunts » initialement inscrit).

Le principe général du protocole d'accord financier pour le 100% FttH Creuse 2024 est donc ainsi modifié (modifications surlignées en gris) :

- Le montant des charges des emprunts est désormais évalué à **3M€**,
- Un emprunt complémentaire de 7,6M€, sur la part banque traditionnelle, sera éventuellement mobilisé en cas de besoin,
- Le montant du prêt Banque des Territoires sera éventuellement ajusté au regard notamment du plan d'affaire de la SPL NATHD.
- Le Conseil Départemental de la Creuse garantit à hauteur de 50% l'emprunt Crédit Agricole soit 10M€ - Il n'y a pas de demande de garantie sur l'offre de la Banque des Territoires,
- La période de remboursement des charges des emprunts par le Département/EPCI de la Creuse est décalée d'un an, **2022/2026** au lieu de 2021/2025,
- Les remboursements annuels de celles-ci par le Département et les EPCI de la Creuse pendant cette période seront effectués selon 2 modalités :
  - o Par une convention de fonds de concours sur la partie « capital » (et sur la partie « intérêts » uniquement pour le Département de la Creuse)
  - o Par une contribution additionnelle à la contribution statutaire sur la partie « intérêts » (uniquement pour les EPCI)

- Pour les 2 situations, les montants sollicités seront **révisés** en octobre de l'année n-1 pour l'année N au vu du dernier plan d'affaire de la SPL et au vu de la mobilisation ou non des fonds des emprunts. Les demandes de versement et le montant de ces versements seront alors communiqués annuellement dans un courrier.

La convention de fond de concours initiale du 18 octobre 2021 signée entre le Département de la Creuse et le Syndicat Mixte DORSAL doit donc être modifiée en conséquence par voie **d'avenant**. Celui-ci devra définir, par ailleurs, les modalités de versement de ce fonds de concours en accord avec le Département.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **d'approuver la révision du principe général du protocole d'accord financier pour le 100% FttH Creuse 2024 lié au plan de financement du déploiement FttH Jalon 2 sur le département de la Creuse tel que proposé ci-dessus**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de fond de concours signée entre le Département de la Creuse et DORSAL en date du 18 octobre 2021**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le : 07 avril 2023**

